

Barème d'éligibilité au FSL

Revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté selon le type de ménage

	Seuil à 60 %
Personnes seules	1 158 €
Familles monoparentales, un enfant de moins de 14 ans	1 505 €
Familles monoparentales un enfant de 14 ans ou plus	1 737 €
Couples sans enfant	1 737 €
Couples un enfant de moins de 14 ans	2 084 €
Couples un enfant de 14 ans ou plus	2 316 €
Couples deux enfants de moins de 14 ans	2 432 €
Couples deux enfants, dont un de moins de 14 ans	2 663 €
Couples deux enfants de 14 ans ou plus	2 895 €

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Barème INSEE du revenu disponible du revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté à 60% selon le type de ménage.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021

Pour les autres compositions familiales (familles monoparentales avec plusieurs enfants ou couples avec plus de deux enfants), **le seuil sera majoré de 298€ par enfant supplémentaire, quelque soit son âge.**

Concernant des adultes supplémentaires au domicile : **le seuil sera majoré de 579€ par adulte.**

A noter : Ce barème fera l'objet d'une actualisation régulière en fonction des données publiées par l'INSEE sur la base du revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté à 60 %.